

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF1445

présenté par
Mme Cathala

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	3 300 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	3 300 000	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	3 300 000	3 300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement alloue 3,3 millions d’euros supplémentaires au programme 101, qui finance le dispositif du téléphone grave danger (TGD), pour atteindre l’objectif de 7 500 TGD déployés sur l’ensemble du territoire, contre 6 000 aujourd’hui. Ce montant recouvre à la fois le coût du matériel et le financement de l’association qui accompagne la personne bénéficiaire d’un TGD.

Les juridictions se sont complètement appropriées cet outil de protection des personnes victimes de violences conjugales, et elles n'ont donc plus de TGD en stock. Il est donc nécessaire de réabonder les crédits alloués à ce dispositif, afin d'éviter que les parquets aient à arbitrer entre les victimes au moment de l'attribution des téléphones.

En conséquence, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant : il abonde l'action 3 Aide aux victimes du programme 101 Accès au droit et à la justice à hauteur de 3 300 000 euros en AE et CP et il ponctionne l'action 1 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice du programme 107 Administration pénitentiaire, dotée de 3,5 milliards d'euros.